

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Jougardi Inc.	Numéro de permis 318000	Date d'inspection Le 16 juin 2025	
Nom de l'établissement Le Jougardi		Numéro de téléphone (506) 856-5950	
Adresse 210 Erinvale Drive Moncton NB E1A 9T4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	20 mai 2025	16 juin 2025
Commentaires : Une preuve a été envoyé par courriel. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	20 mai 2025	16 juin 2025
Commentaires : Un preuve a été envoyé par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une inspection aura lieu a une date ultérieur.
La mentore en assurance de la qualité recommande le renouvellement de ce permis.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 août 2025

Date

original signé par
Michel Langis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 août 2025

Date